

collège
Tanguy Prigent

académie
Rennes

Éducation
nationale

COLLEGE
TANGUY PRIGENT
SAINT MARTIN DES
CHAMPS

Direction

Dossier suivi par
Murielle LOZAC'H
Principale du collège

Téléphone
02 98 88 03 33

Télécopie
02 98 63 80 14

Courriel
Ce.0290083h@ac-rennes.fr

Adresse
12, rue Jules Ferry
29600 SAINT MARTIN
DES CHAMPS

La Principale

Aux

Parents des élèves de 3^{ème}

Objet : Procédure Orientation post 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Nous vous informons des modalités concernant l'orientation post 3^{ème} de votre enfant.

La procédure est uniquement informatisée, il est nécessaire de vous référer aux documents « Comment demander en ligne sa voie d'orientation après la 3^{ème} ».

Nous vous demandons de vous conformer aux recommandations suivantes :

• **Première étape : du 4 février au 4 mars**

Vous devrez avec votre enfant formuler des **intentions d'orientation** (voie générale et technologique ou voie professionnelle) qui seront examinées lors du conseil de classe le 8 mars.

• **Deuxième étape : du 10 au 20 mars**

Vous devrez accuser réception de l'avis du conseil de classe.

• **Troisième étape : du 8 avril au 30 mai**

Les choix définitifs d'orientation de votre enfant (voie générale et technologique ou voie professionnelle) classés par ordre de préférence devront être formulés.

• **Quatrième étape : du 4 au 11 juin**

Vous devrez à nouveau accuser réception de la décision du conseil de classe. En cas de désaccord sur le choix d'orientation, un entretien entre la famille et la principale devra être pris très rapidement (sous 24 heures).

Votre rôle est primordial afin d'assurer le fonctionnement du dialogue se nouant autour de l'orientation. Je reste à votre disposition avec l'ensemble des équipes pour toute demande de renseignement complémentaire et vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter mes salutations distinguées.

La Principale





COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : Au :

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre :

1

Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.

2

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : Au :

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre :

3

Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3^e), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2022.

4

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

AFFECTATION ET INSCRIPTION

5

De fin juin à début juillet

Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



Je souhaite me connecter au téléservice orientation :

1. Se rendre sur Toutatice avec son compte EduConnect
2. Cliquer sur "Scolarité Services 2^d degré"

Dans « mes applications » cliquez sur



3. Cliquer sur la rubrique orientation

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement



Sur le téléservice orientation, je peux :

- Saisir des intentions provisoires (au moins 1 intention et jusqu'à 3)
 A partir du _____ et jusqu'au _____

La page scolarité s'ouvre et un texte explicatif apparaît. Cliquez sur « je sais les intentions d'orientation »

Je sais les intentions d'orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
 DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.


Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
 Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
 Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
 Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre désormais une pop-up

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^de générale et technologique ou 2^de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^de professionnelle

1^{er} année de CAP

Sélectionner une voie puis « valider »

Annuler Valider

Cliquez sur « Valider les intentions », un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

- Prendre connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe
A partir du _____



Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
	Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe		

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux

Pour le 2^e semestre ou 3^e trimestre :

- Saisir les choix définitifs pour mon enfant et ordonner les préférences
- Prendre connaissance de la proposition du conseil de classe saisie en ligne par l'établissement et y répondre